



# ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'INGRE

Affiliée à l'Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret

## FICHE D'INSCRIPTION RENTREE 2023-2024

31 route d'Orléans – Château de Bel Air - 45140 INGRE

E-Mail [ecoledemusique@ingre.fr](mailto:ecoledemusique@ingre.fr)

Tél EMM : 02 38 22 85 36

1<sup>ère</sup> INSCRIPTION

REINSCRIPTION

### 1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

#### ELEVE

CIVILITE :  Monsieur  Madame

NOM.....PRENOM.....

Né(e) le.....Lieu de naissance.....

Adresse .....

Code postal .....Ville.....

Téléphone portable.....Téléphone fixe.....

Téléphone travail.....Téléphone autre (Nourrice, grand parent...).

Adresse E-Mail (**obligatoire**).....

NIVEAU SCOLAIRE (2023-2024) (*si élève mineur*).....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE (2023-2024).....

PROFESSION (*si majeur*) .....

#### RESPONSABLE LEGAL 1 (si élève mineur)

NOM.....

PRENOM.....

Adresse .....

Code postal .....

Ville.....

Téléphone portable.....

Téléphone fixe.....

Téléphone travail.....

E-Mail (**obligatoire**).....

#### RESPONSABLE LEGAL 2 (si élève mineur)

NOM.....

PRENOM.....

Adresse .....

Code postal .....

Ville.....

Téléphone portable.....

Téléphone fixe.....

Téléphone travail.....

E-Mail (**obligatoire**).....

J'accepte de recevoir par e-mail les informations pratiques et pédagogiques de l'école de musique

J'accepte de recevoir par SMS des informations urgentes de l'école de musique (absences professeurs, changements d'emploi du temps pouvant intervenir le jour même...)

## QUOTIENT FAMILIAL

A faire calculer par le guichet famille, à partir de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.  
**Privilégier l'envoi des documents par mail, à l'adresse [jeunesse@ingre.fr](mailto:jeunesse@ingre.fr), en indiquant « Calcul quotient EMM » dans l'objet du message.**

**LETTRE** : .....

*Sans indication de lettre, la tarification la plus élevée sera appliquée (Tranche 3 – lettre H). La cotisation annuelle est due pour l'année à partir du 1<sup>er</sup> novembre, payable au trimestre.*

## ASSURANCE

### Assurance Responsabilité civile ou extra-scolaire OBLIGATOIRE

- Nom de l'assurance .....
- Numéro de contrat.....

## DECHARGE DE RESPONSABILITE (pour les élèves mineurs)

Je soussigné(e) (Prénom – Nom) .....

Responsable légal de l'enfant (Prénom – Nom) .....

Décharge l'école municipale de musique d'Ingré de toute responsabilité vis à vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et de prestation publique sur scène et m'engage à accompagner mon enfant jusqu'à la classe afin de vérifier la présence du professeur. Si un motif exige que mon enfant quitte l'école de musique avant la fin d'un cours, je remettrai au professeur ou à l'administration une autorisation de sortie anticipée.

Fait à ..... le ...../...../.....

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

Signature du responsable légal 1

Signature du responsable légal 2

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Prénom, Nom).....

- accepte d'être filmé(e) ou photographié(e) dans le cadre des activités musicales de l'Ecole Municipale de Musique.
- accepte que mon enfant (Prénom, Nom) ..... soit filmé(e) ou photographié(e) dans le cadre des activités musicales de l'Ecole Municipale de Musique.
- N'accepte pas que mon enfant ou moi soyons filmé(e)s ou photographié(e)s dans le cadre des activités musicales de l'Ecole Municipale de Musique

### ❖ Modes d'exploitation envisagés

- **En ligne (monde entier)**
  - ✓ Site Internet de la ville d'Ingré
  - ✓ Réseaux sociaux de la ville d'Ingré (Facebook, Twitter, chaine Youtube)
  - ✓ Page Facebook du service Culture de la ville d'Ingré « Quoi de neuf ? La culture à Ingré »
- **Outils de communication de la ville d'Ingré**
  - ✓ Guide pratique
  - ✓ Guide de la rentrée
  - ✓ Ingré Contact

*La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.*

*Cette autorisation est valable pour une utilisation :*

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de mon image / l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

*Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'EMM et la Mairie d'Ingré s'engagent à ce que la publication et la diffusion de l'image et de la voix de l'élève ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(nt) d'un libre accès aux photos et aux enregistrements concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\*.*

*La présente autorisation est consentie à titre gratuit.*

Fait à ..... le ...../...../.....

**Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »**

Elève majeur	Elève mineur	
Signature de l'élève	Signature du responsable légal 1	Signature du responsable légal 2

\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail à notre Délégué à la protection des données par voie électronique : [dpo@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:dpo@ville-fleurylesaubrais.fr) ou par courrier postal : Mairie d'Ingré, 14 place de la Mairie 45140 Ingré. Votre demande

## 2. INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

### CHOIX DU PARCOURS

- Jardin / Eveil musical** - Pour les élèves de petite section de Maternelle au CP
- Cursus diplômant** - A partir du CE1  
Formation musicale + cours instrumental + pratique collective obligatoire
- Cursus personnalisé** – Pour les élèves ayant validé la fin de cycle 1 en FM et en instrument  
Formation musicale + cours instrumental + pratique collective obligatoire
- Cursus adulte** – Diplômant ou non, selon projet personnel  
Formation musicale + cours instrumental + pratique collective obligatoire
- Pratique collective seule**
- Formation musicale seule**

### CHOIX DE L'INSTRUMENT

*INSTRUMENT(S) pratiqué(s) ou demandé (en fonction des places disponibles) suite aux découvertes instrumentales de l'école de Musique*

**Choix 1**.....**Choix 2**.....

*Instruments enseignés à l'école de musique :*

- |                |                  |                     |             |               |
|----------------|------------------|---------------------|-------------|---------------|
| - Violon       | - Trompette      | - Flûte traversière | - Accordéon | - Percussion* |
| - Alto*        | - Cor d'harmonie | - Hautbois          | - Piano*    |               |
| - Violoncelle  | - Trombone       | - Clarinette        | - Guitare*  |               |
| - Contrebasse* | - Tuba           | - Saxophone         |             |               |
- (sous réserve)

**Location d'un instrument souhaitée\*\***

**oui**

**non**

\* Instrument non disponible à la location.

\*\* Selon disponibilité et sur validation de la direction de l'école après restitution du formulaire de location d'instrument et des pièces justificatives.

### PRATIQUE COLLECTIVE

**Important** : Le chant choral est obligatoire pour les élèves en première année de formation musicale

**Choix pratique collective** : .....

*Pratiques collectives proposées (en fonction du niveau et de l'âge de l'élève ; à valider par la direction de l'EMM) :*

#### Ensembles vocaux

- Chant choral (enfant)
- Ensemble vocal féminin
- Technique vocale

#### Orchestres

- Orchestre cadet
- Ensemble Ado
- Orchestre adulte

#### Ateliers et ensembles instrumentaux

- Ensemble à cordes
- Ensemble d'accordéons
- Atelier musique de chambre
- Atelier guitare
- Ateliers musiques actuelles
- Atelier Batucada niveau 1 / niveau 2

*Ces pratiques collectives peuvent être amenées à évoluer en cours d'année en fonction du projet de l'école.*

## CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

### RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR

L'inscription ou la réinscription à l'Ecole Municipale de Musique d'INGRE implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'établissement disponible sur le site de la ville d'Ingré et de toutes les modalités particulières relatives aux études (cotisation, emploi du temps, activités publiques etc.).

Chaque élève s'engage à assister régulièrement aux cours mais également aux manifestations, répétitions et auditions de l'école.

**Toute absence doit être justifiée par le responsable légal de l'élève**, il est obligatoire de prévenir l'administration de l'école de musique par mail ou téléphone.

La tarification est calculée en fonction du quotient familial et revue par le Conseil municipal chaque année.

En cas d'arrêt définitif des cours, il est impératif de prévenir la direction de l'école de musique par écrit à l'adresse suivante : [ecoledemusique@ingre.fr](mailto:ecoledemusique@ingre.fr) ou par courrier postal 31, route d'Orléans – Château de bel Air 45140 INGRE. La cotisation est due pour l'année à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

Fait à ..... le ...../...../.....

Elève majeur	Elève mineur	
Signature de l'élève	Signature du responsable légal 1	Signature du responsable légal 2

**Document à retourner impérativement à l'EMM avant le 13/07/2023 :**

- Par e-mail à [ecoledemusique@ingre.fr](mailto:ecoledemusique@ingre.fr)
- Dans la boîte aux lettres de l'Ecole de Musique
- Au secrétariat de l'Ecole de Musique aux heures d'ouverture

**TOUTE FICHE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE**

**Merci de nous signaler toute modification** de coordonnées en cours d'année.

### INFORMATION RGPD / CNIL

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'école. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service ou de la direction de l'école municipale de musique d'Ingré et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : le service guichet famille de la ville. Les données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de la dernière inscription. Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : [dpo@ville-fleurylesaubrais.fr](mailto:dpo@ville-fleurylesaubrais.fr) ou par courrier postal : Mairie d'Ingré, 14 place de la Mairie 45140 Ingré. En derniers recours, si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr>.